

Réarmer l'Europe : relever le défi de l'intégration économique et de l'innovation

Avec la guerre en Ukraine, la multiplication des menaces et la remise en question des garanties de sécurité américaine, les Européens réinvestissent fortement dans la défense. Dans cette nouvelle note du CAE, **Emmanuelle Auriol, Sébastien Jean et Alain Quinet** explorent les enjeux économiques de ce réarmement. Les opportunités économiques, industrielles et stratégiques de ce réarmement ne seront pleinement exploitées qu'au prix de transformations profondes des marchés et des programmes d'armement. L'autonomie stratégique européenne se heurte à certaines dépendances historiques vis-à-vis des États-Unis, à un marché fragmenté et à un effort de R&D insuffisant. Pour réarmer la France, les auteurs préconisent d'élargir la base industrielle de défense à de nouveaux acteurs, de renforcer l'évaluation des contrats d'armement et de maintenance. Ils préconisent aussi de développer davantage l'échelle européenne : achats communs, renforcement de la R&D dans les investissements européens de défense, grands programmes européens d'armement dans les systèmes défensifs à caractère de bien public, tout en acceptant le maintien d'une concurrence minimale.

Un réarmement européen en ordre dispersé

La récente augmentation des budgets militaires européens marque une rupture avec la tendance des dernières décennies. Cet effort de réarmement profite toutefois en partie aux importations extra-européennes.

Constat 1. Bien qu'après la Guerre froide les budgets de défense européens soient passés sous le seuil de 2 % du PIB fixé par l'OTAN, un socle minimal d'investissements a été préservé au sein de budgets réduits. De plus, une partie des équipements non acquis à l'époque seraient obsolètes aujourd'hui.

Constats 2 et 3. Un tiers des équipements militaires européens est importé. Plus de la moitié des importations provient des États-Unis et l'industrie de défense européenne demeure largement dépendante des technologies digitales américaines et de matériaux critiques importés. La France est le deuxième exportateur mondial d'armement. Essentiellement positionnée sur l'export à l'international, elle peine à s'imposer sur les marchés européens.

L'Europe bénéficie d'une industrie de défense performante mais fragmentée où différents modèles d'équipements co-existent, limitant les économies d'échelle. La R&D de défense apparaît insuffisante au regard du potentiel d'innovations et de croissance qu'elle peut générer.

Constats 4 & 5. Avec des systèmes d'armes majeurs cinq fois plus nombreux qu'aux États-Unis, le marché européen des équipements militaires reste très fragmenté, obérant les économies d'échelle et alourdissant les coûts de production et de maintenance. Les États européens ont sous-investi dans la R&D de défense, se privant d'un levier majeur d'innovation et de croissance : l'effet multiplicateur de dépenses militaires sur la croissance nationale est d'autant plus élevé — supérieur à 1,5 — et durable que son contenu en R&D est important.

Réarmer la France à moindre coût

Pour encourager l'innovation et la concurrence, il faut d'abord renforcer la visibilité budgétaire pour les grands donneurs d'ordre et leurs fournisseurs, et faciliter l'accès à la commande publique pour les primo-accédants. Il faut en parallèle s'assurer que les contrats d'armement et de maintenance passés entre l'État et les industriels comportent des incitations suffisantes à la performance, au partage de la valeur entre grands maîtres d'œuvre et sous-traitants, et à l'entrée de nouveaux acteurs.

Recommandations 1 & 2. Actualiser la loi de programmation militaire (LPM) pour sécuriser la montée en puissance des budgets vers 3,5 % du PIB à l'horizon 2035 et offrir un cadre clair aux investissements des industries militaires et des nouveaux acteurs du marché de la défense. Instaurer une commission indépendante, rattachée au ministère des Armées, chargée d'évaluer la performance des contrats d'armement et de maintenance, ainsi que de leurs avenants, et de s'assurer du partage de la valeur au sein de la filière entre maîtres d'œuvre, sous-traitants et nouveaux entrants.

Développer l'échelle européenne

Pour favoriser une baisse des coûts, le secteur européen de l'armement gagnerait à être davantage consolidé, tout en maintenant un niveau de concurrence minimal. Les achats en commun à l'échelle de l'UE doivent être encouragés et les obstacles aux échanges levés. Accroître la part de R&D faciliterait la coopération européenne, tout en bénéficiant de retombées économiques positives. Lancer des programmes européens ambitieux comblerait les retards capacitaires (défense sol-air, guerre électronique, spatial...) et en technologies de rupture (IA, robotique).

Recommandations 3 & 4. Encourager la consolidation du secteur pour les grands systèmes d'armes, en privilégiant des structures de duopole ou de concurrence administrée. Viser un triplement de l'échelle de production dans le but de réduire d'un quart les coûts unitaires. Viser 40 % d'achats en commun au sein de l'Union européenne à horizon 2030, en renforçant la priorité donnée aux équipements européens. Lever tous les obstacles aux transferts intra-communautaires, notamment les restrictions à la libre utilisation et la réexportation des équipements.

Recommandations 5 & 6. Renforcer significativement la part de R&D dans les investissements de défense, en doublant le budget du Fonds européen de défense pour le porter à au moins 3 milliards par an. Faire évoluer sa gouvernance vers une logique de financement par projet inspiré de la DARPA américaine. Mettre en œuvre de grands programmes européens d'armement à caractère de bien public — principalement des systèmes d'armes défensifs et innovants tels que la défense sol-air — regroupant des États volontaires, dotés d'une gouvernance privilégiant l'unité de commandement.

→ Lire la Note « [Réarmer L'Europe : relever le défi de l'intégration économique et de l'innovation](#) », les Focus « [Contrats et marchés publics dans le secteur de la défense](#) » et « [Industrie de la défense en Europe : fragmentation, coopération et gouvernance](#) »

→ Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni, bien entendu, le Premier ministre.

Contact presse : Hélène Spoladore 01 42 75 77 47 – 07 88 87 55 44 – helene.spoladore@cae-eco.fr

Suivez @caeeco sur Bluesky et @CAE-eco sur LinkedIn